

**ECOLE D'ELECTRICITE, DE PRODUCTION ET DE METHODES
INDUSTRIELLES**

EPMI

Association loi de 1901

Siège: 13, Boulevard de l'Hautil - 95092 Cergy Pontoise

SIRET : 388 964 520 00018 - APE 8542 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2021

Eric MARTIN

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

44, Avenue Bosquet - 75007 Paris

**ECOLE D'ELECTRICITE, DE PRODUCTION ET DE METHODES
INDUSTRIELLES**

EPMI

Association loi de 1901

Siège: 13, Boulevard de l'Hautil - 95092 Cergy Pontoise

SIRET : 388 964 520 00018 - APE 8542 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2021

Aux Membres

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association »Association de l'Ecole d'Electricité, de Production et de Méthodes Industrielles, "EPMI" relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Présentation des comptes

Le paragraphe 4 de l'annexe précise un changement de modalité d'application dans le mode de comptabilisation des ressources de la taxe d'apprentissage finançant les scolarités, et l'absence d'incidence de ce changement de présentation en terme de résultat..

J'ai examiné et vérifié le caractère appropriés de ce changement de présentation retenues par votre société, et informations fournies dans les notes annexes, et me suis assuré de sa correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Paris, le 9 décembre 2021



Eric MARTIN

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Association ECAM-EPMI
13. Boulevard de l'Hautil

95092 CERGY PONTOISE CEDEX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

SETECY

9 bis, rue Gambetta 78800 Houilles

Tel : 01 39 14 74 45 Fax : 01 39 14 69 63

site internet : www.setecy.fr

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2021			31/08/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	316 733	306 822	9 911	17 911
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	8 499	6 024	2 475	
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 175 325	1 102 615	72 710	52 347
	Autres immobilisations corporelles	285 726	214 695	71 031	87 548
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	19 998		19 998	9 999
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	9 635		9 635	9 635
	TOTAL (I)	1 815 916	1 630 156	185 760	177 440
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	19 922		19 922	76 741
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	166 591		166 591	294 513
	Autres créances	4 042 097		4 042 097	195 884
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	150 000		150 000	150 000
	DISPONIBILITES	7 387 022		7 387 022	9 376 354
	Charges constatées d'avance	1 268		1 268	
	TOTAL (II)	11 766 901		11 766 901	10 093 491
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		13 582 818	1 630 156	11 952 661	10 270 931
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				9 635	9 635
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/08/2021

31/08/2020

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	1 000 000	1 000 000
	Report à nouveau	861 630	807 497
	Résultat de l'exercice	91 177	54 133
	Total des fonds propres	1 952 807	1 861 630
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	1 952 807	1 861 630
Provisions	Provisions pour risques	17 094	80 621
	Provisions pour charges	6 988 469	5 209 105
	Total des provisions	7 005 563	5 289 726
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	9 999	9 999
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 494 903	1 284 582
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	327 985	274 970
	Dettes fiscales et sociales	592 792	704 587
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	47 050	42 500
	Produits constatés d'avance	521 562	802 936
	Total des dettes	2 994 291	3 119 575
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	11 952 661	10 270 931
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	91 177,06	54 133,41
	(1) Dont à moins d'un an	1 499 388	1 834 992
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/08/2021	31/08/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	6 915 580	4 465 865
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 074 384	725 614
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	40 494	3 641
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	601 962	848 607
	Autres produits	246 216	1 676 476
	Total des produits d'exploitation	8 878 636	7 720 203
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	2 642 765	2 410 394
	Impôts, taxes et versements assimilés	22 477	37 489
	Rémunération du personnel	1 686 680	1 882 844
	Charges sociales	777 869	902 606
	Charges de bâtiments	953 413	920 502
	Dotation aux amortissements et dépréciations	36 832	407 249
	Dotation aux provisions	2 218 811	853 621
	Autres charges	440 457	257 433
	Total des charges d'exploitation	8 779 304	7 672 136
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	99 333	48 067
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	(7 841)	7 799
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		253
	2 - RESULTAT FINANCIER	(7 841)	7 546
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	91 492	55 613
	Produits exceptionnels		776 352
	Charges exceptionnelles	315	777 832
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(315)	(1 479)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	8 870 796	8 504 355
	TOTAL DES CHARGES	8 779 619	8 450 221
	EXCEDENT ou DEFICIT	91 177	54 133
	PRODUITS		
	Bénévolat		
CHARGES	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

ECOLE D'ELECTRICITE, DE PRODUCTION ET DE METHODES INDUSTRIELLES

EPMI

Association loi de 1901

Siège: 13, Boulevard de l'Hautil - 95092 Cergy Pontoise

SIRET : 388 964 520 00018 - APE 8542 Z

ANNEXE DU BILAN AU 31 AOUT 2021

ECOLE D'ELECTRICITE, DE PRODUCTION ET DE METHODES INDUSTRIELLES

EPMI

Association loi de 1901

Siège: 13, Boulevard de l'Hautil - 95092 Cergy Pontoise

SIRET : 388 964 520 00018 - APE 8542 Z

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/21 dont le total est de : 11.952.661€

et au compte de résultat de l'exercice dont le total est de : 8.870.796 €

et dégageant un excédent de :91.177 €

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

L'annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels.

I-REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Les comptes annuels de l'exercice 2020/2021, ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables présentées dans le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ils sont présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices

1.2 L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques, plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les logiciels utilisés par l'entreprise, qui figure à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation libre ou légale. Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

La durée d'amortissement est de trois à cinq ans pour le matériel informatique et de cinq à dix ans pour l'outillage technique amortis suivant le mode linéaire.

L'application du règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et du règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, applicable aux comptes des exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2005, n'ont pas eu d'incidence significative en terme de comptabilisation des actifs et d'amortissements mais a conduit à la constitution de provisions pour charges d'entretien des bâtiments.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont comptabilisés à leur date d'achat pour le prix d'acquisition coupons et frais exclus. A chaque arrêté comptable les moins values latentes font l'objet d'une provision. Le prix de revient des titres cédés est calculé suivant la méthode "FIFO" (premier entré, premier sortie).

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables à la clôture de l'exercice ou avant l'arrêté définitif des comptes, font l'objet de la constitution d'une provision.

Une provision pour charges liés aux engagements de retraite a été constituée sur la base des obligations légales, en tenant compte de l'ancienneté acquise du personnel présent à la date présumée d'ouverture des droits.

Des provision pour charges ont été constituées en couverture des frais engendrés par la mise en place d'un dispositif de recherche permettant de satisfaire aux obligations de notre école en terme « de production des savoirs », et des charges liées aux investissements réalisés pour notre compte par l'IPSL.

Des provisions pour risques charges sont constituées par votre association en couverture notamment des charges de maintien et remise en état des locaux et équipements nécessaires à l'activité de votre association en application du règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions perçues collectivités publiques, et autres organismes, destinées au financement des équipements et installations réalisées sur les sites d'enseignement, ont été comptabilisés sous cette rubrique pour leur montant brut et sont rapportées aux résultats au rythme de l'amortissement des immobilisations subventionnées.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation comprennent les produits des scolarités, de formation continue et les ressources liées à la collecte de la taxe d'apprentissage, ainsi que les produits accessoires liés à des prestations externes, et les subventions versées par le Ministère de l'éducation Nationale au titre des crédits alloués aux établissements privés d'enseignement supérieur.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et les charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel.

II - COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 - Moyens d'exploitation

L'Institut Polytechnique Saint Louis, association dont nous sommes membre a consenti à notre Association un droit d'usage à titre gracieux au titre des locaux qu'elle occupe sur le site de Cergy Pontoise, dans la limite des droits de même nature qui lui ont été consentis par le Département du Val d'Oise, pour une durée initiale de 20 ans reporté par un quatrième avenant conclu le 29 juin 2017 entre l'IPSL et le Département au 16 juillet 2038.

Ce droit d'usage a titre gracieux des locaux occupés par notre Association ne fait pas l'objet d'une valorisation bilantielle.

L'EPMI participe à la couverture des charges annuelles de fonctionnement de « Institut Polytechnique Saint Louis – IPSL », suivant les règles de répartition définies par ses statuts et son règlement intérieur.

La perte de la qualité de membre de l'IPSL, entraîne au terme du règlement intérieur de l'IPSL l'obligation de libérer les locaux mis à disposition dans un délai de deux années, et en tout état de cause le paiement minimum de deux années de charges de fonctionnement, ainsi que l'obligation d'une remise en état des locaux libérés.

Ce droit d'usage a titre gracieux des locaux occupés par notre Association ne fait pas l'objet d'une valorisation bilantielle.

Effectifs salariés

Salariés temps plein	34 salariés
Cadres	26
Non cadres	14
Salariés temps partiel	6 salariés soit 4,4 ETP
Cadres	5
Non cadres	1
Salariés intermittents	23 salariés 1 ETP

Intervenants extérieurs

Dans le cadre de la formation des étudiants de nombreux intervenants extérieurs sont appelés à intervenir, le coût de ses interventions s'est élevé pour l'exercice à 304.637 € et se trouve comptabilisé au poste « autres achats et charges externes ».

EPMI 2020/2021

2 - Informations complémentaires

Evaluation des contributions volontaires en nature :

A titre d'information complémentaire permettant de mieux apprécier les coûts réels de formation des étudiants (252 élèves en cycle préparatoire et 550 en cycle ingénieur et Master), et 139 étudiants en apprentissage, il a été procédé à une évaluation des principales contributions sans contrepartie monétaire dont a bénéficié l'EPMI au titre de l'exercice.

a) Locaux

A titre indicatif sur la base d'une surface occupée d'environ 4.500 m² et d'une estimation des valeurs locatives de 150 € HT/m² pour le secteur de Cergy Pontoise, l'économie réalisée en terme de loyers du fait de la mise à disposition à titre gracieux des locaux a été estimée à environ 810.000 € TTC par an.

b) Equipements et matériels

En sa qualité de membre de L'Institut Polytechnique Saint Louis, une partie des équipements d'enseignement et de recherche notamment en terme d'informatique sont financés par l'IPSL grâce notamment aux subventions perçues essentiellement des collectivités territoriales.

c) Personnel bénévole ECTI

Le coût des prestations assurées par des intervenants bénévoles mis à disposition par l'association ECTI pour le suivi des scolarités et des stages a été valorisé ainsi qu'il suit :

- Au titre des stages ingénieurs le service rendu peut être estimé sur la base d'un équivalent coût salarial de 1.250 € par étudiants de 3^{ème} année à un montant de 270.000 €.
- Au titre des prestations de tutorat des élèves de deuxième année le service rendu peut être estimé sur la base sur la base d'un équivalent coût salarial de 790 € par étudiants de 2^{ème} année à un montant de 170.000 €
- Au titre des prestations de formation des élèves de deuxième et troisième année ingénieur dans le cadre de cours de spécialisation, de formations et séminaires de préparation à la vie active, le service rendu peut être estimé sur la base sur la base d'un équivalent journalier de 750 € par intervenant à un montant de 20.000 €

EPMI 2020/2021

d) Autres Intervenants bénévoles

Un certain nombre d'intervenants (entreprises partenaires de l'école, enseignants retraités, anciens élèves..) interviennent ponctuellement à titre gracieux pour assurer des conférences et exposés au profit des étudiants dans le cadre de leur formation.

Ces contributions en nature n'ont pas fait l'objet d'une valorisation, ni d'une comptabilisation n'étant pas essentielles à la compréhension de l'activité de l'entité, et restant encore difficile à recenser et valoriser.

3 – Evénements significatifs de l'exercice

Poursuite des projets de développement

A la suite de la disparition prématurée de son Directeur Générale en février 2021 la Directrice Générale Adjointe Madame Ikram Darcherif a assuré la continuité de la gestion de l'école en accord avec le Conseil d'administration et son Président, avant d'être nommée nouvelle Directrice Générale de l'ECAM EPMI par le Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2021, sur proposition conjointe de son Président et du recteur de l'Institut Catholique de Paris.

La conduite de l'ensemble des projets en cours a pu ainsi se poursuivre au mieux et notamment la consolidation du fonctionnement de l'école sur la site de Cergy, et le développement du site de Grasse, et la mise en place des structures juridiques et des projets pédagogiques devant permettre le fonctionnement du futur site de Cachan .

Poursuite de la crise sanitaire

L'activité de l'EPMI durant l'exercice 2020/2021, a été encore impactée par la crise sanitaire, la période de confinement instaurée initialement à compter du 17 mars 2020 s'étant poursuivie jusqu'à la fin de l'année universitaire.

A noter néanmoins que la quasi-totalité de activité de l'EPMI notamment sur le plan administratif et pédagogique s'est poursuivie sans interruption et que l'EPMI été en mesure d'assurer le fonctionnement de l'école en assurant la continuité des cours à distance ou en présentiel en groupe restreint avec mise en place de mesures de protection sanitaire.

EPMI 2020/2021

Engagements significatifs

Sur le plan des engagements significatifs contractés durant l'exercice il convient d'indiquer la signature d'une promesse synallagmatique de vente par la SCI EPMI groupe, filiale à 99,99% de l'EPMI, en vue de l'acquisition d'un ensemble immobilier, destiné à abriter un nouveau site d'enseignement situé à Cachan (Val de Marne) au 61 Av du Président Wilson, au prix de 7,5 M€ qui devrait conduire après travaux à un investissement de l'ordre de 20 M€, à financer sur emprunt par la SCI EPMI groupe sur une durée maximale de 25 ans.

4 - Changement de modalités d'application

A la suite de la réforme de la formation professionnelle l'organismes collecteur de la taxe d'apprentissage a porté à la connaissance de l'association, un changement d'imputation comptable de la taxe d'apprentissage finançant les scolarités.

Cette ressource antérieurement comptabilisée au titre des produits de taxe d'apprentissage et désormais comptabilisée en produits de scolarités, cette modification de présentation est sans incidence sur le résultat mais permet de mieux refléter l'activité de l'établissement au titre de son activité d'enseignement.

5 – Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Il n'a pas été relevé d'événement significatif postérieur à la clôture ayant une incidence significative sur les comptes de l'exercice clos.

Les effectifs étudiants au titre de l'exercice 2021/2022 sont en augmentation globale de l'ordre de 10% avec maintien des frais de scolarités. Le site de Grasse voit ses effectifs doubler, la progression étant d'environ 4% sur le site de Cergy.

Après une rentrée universitaire sous contrôle sanitaire allégé, les enseignements en présentiels ont pu reprendre presque normalement par rapport à l'année universitaire précédente.

IMMOBILISATIONS

Valeur brute	31/08/20	Acquisitions	Cessions	31/08/21
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	316.733			316.733
<i>Sous Total</i>	<i>316.733</i>			<i>316.733</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Installations Agencements	5.750	2.748		8.498
Installations techniques	89.258			89.258
Installations plateforme Trévisé	890.964			890.964
Matériel Transène	26.900	31.642		58.542
Matériel laboratoire	84.479			84.479
Matériel informatique R et D	52.082			52.082
Matériel de bureau et Informatique	284.962	764		285.726
<i>Sous Total</i>	<i>1.434.395</i>	<i>35.154</i>		<i>1.469.549</i>
Total	1.751.128	35.154		1.786.282

Amortissements	31/08/20	dotations	reprises	31/08/21
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	298.822	8.000		306.822
<i>Sous Total</i>	<i>298.822</i>	<i>8.000</i>		<i>306.822</i>
Immobilisations corporelles				
Installations Agencements	5.750	273		6.023
Installations techniques	89.258			89.258
Installations Plateforme trevisé	890.964			890.964
Matériel Transène	2.357	7.215		9.572
Matériel de laboratoire	59.570	3.142		62.712
Matériel informatique R et D	49.187	922		50.109
Matériel de bureau et informatique	197.414	17.281		214.695
<i>Sous Total</i>	<i>1.294.500</i>	<i>28.833</i>		<i>1.323.333</i>
Total	1.593.322	36.833		1.630.155

EPMI 2020/2021

Immobilisations financières	31/08/20	Acquisitions	Diminutions	31/08/21
Participation SCI EPMI	9.999			9.999
Participation SCI EPMI Groupe		9.999		9.999
Dépôts de garantie loyers	9.635			9.635
Total	19.364	9.999		29.363
Avances financières				
Avances en compte courant SCI EPMI et SCI EPMI GROUPE	93.618	2.668.305		2.761.923
Total	19.364	2.668.305		2.761.923

CLIENTS

Etudiants exercice	122.671€
Etudiants créances douteuses	0 €
Clients prestations	21.960 €
Clients prestations créances douteuses	0 €
Clients factures à établir	21.960 €
CY université	21.960 €

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES

VARIATION DES PROVISIONS CLIENTS

	31/08/2020	Dotations	Reprises	31/08/2021
Provisions pour dépréciations				
Etudiants douteux	61.735		61.735	0
Clients douteux	30.835		30.835	0
Total Provisions	92.570		92.570	0

EPMI 2020/2021**FOURNISSEURS ACOMPTE**

Fournisseurs acomptes		19.922 €
Double règlement publishing	1.710 €	
Double règlement SEE	2.090 €	
Double règlement Index éducation	2.328 €	
Double règlement Dipsys	549 €	
Acompte Buroteam 95	1.363 €	
Acompte Hilpert	549 €	
Acompte Nanodom	2.240 €	
Acompte Soamadia	995 €	
Acompte Sofilogis	2.629 €	
Acompte Biobatconsulting	3.000 €	
Acompte Objet pub express	2.469 €	

AUTRES CREANCES

Débiteurs divers		15.994 €
Avances sur frais personnel	15.994 €	

PRODUITS A RECEVOIR

Autre créances Produits à recevoir		795.217 €
Redditions Groupement moyen IPSL	1.340 €	
Produits contrats Cerfal apprentissage	793.877 €	
Etat et organismes sociaux Produits à recevoir		1.445 €
Etat activité partielle	1.445 €	

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**31/08/21**

	Valeurs comptables	Valeurs de marché	Plus values latentes
16,40633 FCP Ostrum sus Trésor RE	149.999,90 €	162.339,16 €	12.339,26 €
Total	149.999,90 €	162.339,16 €	12.339,26 €

31/08/20

	Valeurs comptables	Valeurs de marché	Plus values latentes
16,40633 FCP Ostrum sus Trésor RE	149.999,90 €	162.983,75 €	12.983,85 €
Total	149.999,90 €	162.983,75 €	12.983.85 €

EPMI 2020/2021

COMPTE SUR LIVRET

Compte sur Livret Association Société générale	126.322 €
--	-----------

COMPTE SUR LIVRET A

Compte sur Livret A Association Société générale	88.430 €
--	----------

COMPTE A TERME

Compte à terme Société Générale	3.005.184 €
---------------------------------	-------------

Compte à terme SG	4.001.677 € (6/08/20 -6/09/20)
-------------------	--------------------------------

Intérêts courus	5.172 €
-----------------	---------

Compte à terme SG 4.001.677 €	1.677 €
Livret Association SG	1.940 €
Livret A SG	1.555 €

DISPONIBILITES

Banques DAV	4.160.144 €
-------------	-------------

Société Générale	4.133.177 €
Banque Postale	22.677 €
Banque populaire	4.290 €

Caisse	1.769 €
--------	---------

VARIATION DES FONDS PROPRES

	31/08/2020	Affectation résultat	Augmentation	Diminution	31/08/2021
Réserves	1.000.000				1.000.000
Report à nouveau	807.497		54.133		861.630
Résultat exercice N-1	54.133	- 54.133			
Résultat exercice N			91.177		91.177
Subvention investissement	0				0
Total fonds propres	1.861.630	- 54.133	145.310		1.952.807

VARIATION DES PROVISIONS

	31/08/2020	Dotations	Reprises	31/08/2021
Provisions pour risques				
Provisions risque sociaux	20.000			20.000
Provisions risques impayés scolarités	60.621			60.621
<i>S/ total</i>	<i>80.621</i>			<i>80.621</i>
Provisions pour charges				
Provisions retraites	273.058	29.811	119.347	183.522
Provisions pour charges de remise en état locaux (IPSL)	1.520.000			1.520.000
Provisions charges doctorants	395.000	89.000		484.000
Provisions charges de recherche et développement	1.619.459			1.619.459
Provisions projet nouvelle implantation	1.401.588	2.100.000	320.100	3.181.488
<i>S/total</i>	<i>5.209.105</i>	<i>2.218.811</i>	<i>439.447</i>	<i>6.988.469</i>
Total Provisions	5.289.726	2.218.811	439.447	7.069.090

EPMI 2020/2021

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs factures non parvenues	137.992 €
-------------------------------------	-----------

Honoraires	77.898 €
Frais de gestion cerfal	60.094 €

Dettes fiscales et sociales

Dettes provisionnées sur congés payés	132.001 €
Rémunérations à payer	155.000 €
Charges à payer PEE	..19.000 €
Charges sociales sur congés payés	62.504 €
Charges sociales à payer	77.500 €
Organismes sociaux charges à payer	9.613 €
Contribution handicapés	5.413 €
Charges à payer formation professionnelle	410 €
Charges sur PEE (forfait social)	3.800€

DETTES SOCIALES

Rémunérations dues	0 €
--------------------	-----

Organismes sociaux	98.885 €
--------------------	----------

Urssaf	52.371 €
Caisse de Retraite	14.362 €
Prévoyance Allianz	12.424 €
Mutuelle	19.728 €

DETTES FINANCIERES

Capital à libérer SCI EPMI Groupe	9.999 €
-----------------------------------	---------

DETTES FISCALES

Dettes fiscales	38.289 €
-----------------	----------

Etat Prélèvement à la source	5.422 €
Etat IS	11.229 €
Etat TVA	21.638 €

EPMI 2020/2021

AVANCES ET ACOMPTES

Acomptes Scolarités exercices 2021/2022	1.494.903 €
---	-------------

DETTES FOURNISSEURS

Fournisseurs	189.993 €
--------------	-----------

DETTES DIVERSES

Créditeurs divers	47.050 €
Subventions à reverser Fondation EPMI	47.050 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits constatés d'avance	521.561 €
Taxe apprentissage Cerfal	202.133 € €
Subvention MEN	0 €
Subvention Erasmus	319.428 €

CREANCES FISCALES

Créances fiscales	1.445 €
Etat Indemnités d'activité partielle	1.445 €

EPMI 2020/2021

	2020/2021	2019/2020
<u>PRODUITS DE L'ACTIVITE</u>		
Scalarités	6.915.580	4.455.865 €
Scalarités	5.060.131 €	4.412.115 €
Scalarités apprentis	1.817.104 €	(voir N-1 Autres produits apprentissages)
Scalarités Maroc	32.000 €	22.000 €
Scalarités Summer school		16.800 €
Droits d'inscription	5.850 €	4.050 €
Remboursement Toeic	495 €	900 €
Prestations formation	116.666 €	244.306 €
Prestations écoles	74.906 €	5.834 €
Formation Qatar		235.294 €
Prestations UCP	41.760 €	3.178 €
Autres Produits apprentissage	128.525 €	1.432.170 €
Taxe apprentissage	128.525 €	278.637 €
Taxe apprentissage Cersfa	(Voir N scalarités)	899.112 €
Contribution Cersfa apprentissage	(Voir N scalarités)	254.421 €
Autres produits prestations	1.025 €	
Prestations Transène	1.025 €	
Autres produits de gestion courante	40.494 €	3.641 €
Produits divers de gestion	2.587 €	3.641 €
Produits scalarités antérieures	37.907 €	
<u>SUBVENTIONS DE L'EXERCICE</u>		
Subventions d'exploitation	1.074.384 €	729.554 €
Subvention PQPM	4.183 €	1.970 €
Subvention Crous	34.587 €	45.550 €
Subvention Covid	3.000 €	
Subventions Erasmus	281.842 €	224.449 €
Subventions MIN/FEESIC	539.934 €	457.585 €
Subvention Projet Transene	210.840 €	

TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

Transferts de charges	6.418 €	109.152 €
Avantage en nature	1.200 €	4.800 €
Excédents sociaux		5.056 €
Transfert de charges personnel	- 282 €	2.626 €
Aide à l'emploi	5.500 €	5.720 €
Transfert de charges SCI EPMI		75.950 €
Remboursement sinistre		15.000 €

CHARGES DE FONCTIONNEMENT**Charges externes**

Frais de gestion apprentissage	129.977 €	90.437 €
Honoraires de fonctionnement	470.843 €	425.847 €
Honoraires intervenants externes	304.638 €	373.212 €
Honoraires direction études	31.400 €	
Honoraires formations	- 260 €	520 €
Honoraires développement		312.730 €
Honoraires filières enseignement	320.100 €	192.227 €
Honoraires informatiques	907.178 €	97.578 €
Honoraires projet Cachan	30.421 €	75.950 €
Programme PQPM		1.620 €
Programme Summer School		12.916 €
Salons et Promotion école	59.143 €	147.523 €
Charges projet recherche	89.490 €	213.047 €
Charges informatique s	38.250 €	90.199 €
Fournitures liées à l'enseignement	21.512 €	33.726 €
Contrôles stages		9.545 €
Sous traitance Apprentissage	27.560 €	
Sous traitance TOEIC	2.520 €	9.432 €
Location Grasse	19.000 €	9.500 €
Location de matériel	15.535 €	21.617 €
Entretien biens immobiliers		29.312 €
Maintenance matériel	7.203 €	5.606 €
Cotisations et subventions versées	113.621 €	145.818 €
Déplacements Missions	23.239 €	69.410 €
Frais postaux et télécom	10.607 €	21.875 €
Assurance	11.339 €	14.225 €
Services bancaires	9.449 €	6.119 €
Autres charges diverses		403 €

2.642.768 €**2.410.394 €**

EPMI 2020/2021

	2020/2021	2019/2020
Autres charges		
Charges diverses gestion	2.551 €	615 €
Bourses Erasmus	281.809 €	236.818 €
Charges doctorants		20.000 €
Pertes créances irrécouvrables Antérieurement provisionnées	156.097 €	
	440.457 €	257.433 €
Charges IPSL		
Cours et services communs	36.300 €	46.623 €
Charges bâtiments IPSL	917.113 €	859.389 €
Charges maradas		14.490 €
	953.413 €	920.502 €
<u>IMPÔTS ET TAXES</u>		
Impôts et taxes sur les salaires		
Participation formation	21.187 €	25.340 €
Participation construction	- 14.918 €	8.987 €
Contribution handicapés	16.208 €	3.162 €
	22.477 €	37.489 €
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>		
Rémunérations du personnel		
Salaires	1.685.544 €	1.825.149 €
Variation provisions congés payés	- 55.317 €	26.408 €
Variation provisions primes	5.000 €	
Excédent limites sociales	- 282 €	5.056 €
Indemnités et avantages	15.644 €	17.845 €
Indemnités de rupture	18.085 €	2.167 €
Indemnités de départ en retraite	38.539 €	6.217 €
Indemnités repas	274 €	
Remboursements prévoyance	- 20.807 €	
	1.686.680 €	1.882.842 €

EPMI 2020/2021

	2020/2021	2019/2020
Charges sociales		
Cotisations Urssaf	500.896 €	542.700 €
Cotisations AT étudiants	6.121 €	- 4.568 €
Cotisations retraite	144.010 €	150.235 €
Variation prov charges CP	- 29.774 €	12.682 €
Charges sociales sur Prov Primes	3.329 €	
Charges sociales sur prov PEE	470 €	- 1.450 €
Cotisations Mutuelles	92.204 €	106.061 €
Plan épargne entreprise	17.521 €	37.497 €
Médecine du travail	4.721 €	5.405 €
Autres charges personnel	4.500 €	
Participation repas	25.773 €	54.044 €
Œuvres sociales	8.068 €	
	777.839 €	902.606 €
Total	2.464.519 €	2.785.448 €

CHARGES FINANCIERES

Intérêts bancaires	253 €	
		253 €

PRODUITS FINANCIERS

Produits des Placements

Intérêts sur livrets	3.650 €	1.093 €
Intérêts comptes à terme	-11.491 €	6.652 €
Ecarts de change		54 €
	-7.841 €	7.799 €

EPMI 2020/2021

2020/2021

2019/2020

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles

Pénalités amendes	315 €	949 €
Charges sur exercices antérieures		9.624 €

315 €

10.926 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels exercices antérieurs	9.094 €
Quote part de subvention inscrite en résultat	

9.094 €

III ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Engagements résultant de la qualité de membres de l'IPSL, notamment en termes d'occupation et de libération des locaux mis à disposition.

Engagements reçus

Néant